

Administration générale

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 30 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 24 avril 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1318465A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le décret n° 2012-771 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu l'avis du comité technique spécial de la délégation à la sécurité et à la circulation routières en date du 6 décembre 2012,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont supprimés de la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières, les emplois désignés au tableau A de l'annexe au présent arrêté, aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 2

Sont ajoutés à la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières, les emplois désignés au tableau B de l'annexe au présent arrêté, aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 3

Les emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire désignés dans le tableau C de l'annexe au présent arrêté bénéficient du nombre de points indiqué dans ce même tableau, aux dates d'effet précisées pour chacun des emplois.

Article 4

Le secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 juillet 2013.

Pour le ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
F. CAZOTTES

Pour le ministre de l'intérieur,
et par délégation :
*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*
P. GINEFRI

ANNEXE

Tableau A

Suppression de la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières, aux dates d'effet indiquées pour chacun des emplois

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	BUREAU	SERVICE/ sous-direction	DATE d'effet
A	1	35	Chef de bureau	Bureau de la coordination des politiques et des partenariats nationaux - A11	Sous-direction de l'action inter-ministérielle	01-07-2012
B	1	15	Adjoint au chef du bureau	Bureau des ressources humaines et de la logistique - ATR3	Sous-direction des actions transversales et des ressources	01-07-2012
A	1	35	Chef de bureau	Bureau de la coordination et de la synthèse - ATR4	Sous-direction des actions transversales et des ressources	01-09-2012

Tableau B

Création d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières aux dates d'effet indiquées pour chacun des emplois

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	BUREAU	SERVICE/ sous-direction	DATE d'effet
A	1	36	Chef du bureau	Bureau des finances	Sous-direction des actions transversales et des ressources	01-07-2012
B	1	15	Chef du pôle comptabilité	Bureau des finances	Sous-direction des actions transversales et des ressources	01-07-2012
A	1	36	Chef de bureau	Bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière	Sous-direction de l'éducation routière	01-12-2012
A	1	36	Chef de bureau	Bureau de la législation et de la réglementation	Sous-direction de l'action inter-ministérielle	01-12-2012

Tableau C

Modification du nombre de points pour les emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la délégation à la sécurité et à la circulation routières aux dates d'effet indiquées pour chacun des emplois

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	BUREAU	SERVICE/ sous-direction	DATE d'effet
A	1	36	Chef de bureau	Bureau des politiques et de l'animation locales	Sous-direction de l'action inter-ministérielle	01-07-2012

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	BUREAU	SERVICE/ sous-direction	DATE d'effet
A	1	36	Chef de bureau	Bureau de l'informatique et des réseaux	Sous-direction des actions transversales et des ressources	01-07-2012
A	1	36	Chef de bureau	Bureau des ressources humaines et de la logistique	Sous-direction des actions transversales et des ressources	01-07-2012